



**DOSSIER D'INSCRIPTION ENFANT MINEUR**  
**SAISON 20.... / 20 .....**

**ETAT CIVIL**

Nom : .....Prénom :

Date de naissance : .....Genre : O Masculin                      O Féminin

Nationalité : .....

Classement : ..... Niveau : .....

**CONTACT**

Adresse :

Code Postal : .....Ville : .....

Mail de la famille : .....

☎ père : ..... ☎ mère : .....

**CADRE RESERVE AU CLUB**

Droit à l'image :  Oui     Non

Certificat Médical :  Oui     Non      Date du certificat : .....

Compétition :  Oui     Non

**Regroupement famille**

Nom/Prénom des différents membres : .....  
.....  
.....  
.....

**Formule choisie :** .....  
.....

Licence	Adhésion	Cours enfants	Réduction	Total
20€				

**Paiement :**

- Paiement en ligne
- Chèque bancaire n° ..... Banque ..... Montant : ..... Mois de dépôt
- Chèque bancaire n° ..... Banque ..... Montant : ..... Mois de dépôt : .....
- Chèque bancaire n° ..... Banque ..... Montant : ..... Mois de dépôt : .....
- Chèque bancaire n° ..... Banque ..... Montant : ..... Mois de dépôt : .....
- Chèque vacances ..... montant .....
- Ticket Sport Ville de Pessac ..... montant .....

**Justificatif de paiement à établir :**

Oui     Non

**Commentaires :**



## **Règlement d'inscription des mineurs**

L'adhésion vaut l'acceptation du règlement intérieur.

1. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical ou du questionnaire de santé et du règlement intégral de la cotisation annuelle
2. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale
3. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement, et s'arrête dès l'heure prévue de fin du cours (A noter : de manière générale, le club n'organise pas les déplacements vers les lieux de compétitions).
4. L'absence d'un animateur entraîne l'annulation des cours. Dans la mesure du possible l'annulation sera annoncée par mail, SMS ou téléphone. Cependant, la responsabilité du club ne sera engagée QUE si l'enfant mineur a été confié à un entraîneur effectivement présent. Il appartient aux parents de s'assurer de la présence du moniteur.
5. Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu d'entraînement si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation (A noter : le club n'est pas organisé pour assurer le gardiennage des enfants après les cours).
6. Une tenue correcte, le respect des personnes et du matériel, le respect des horaires sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra faire l'objet de sanctions
7. **En cas de désinscription avant le début des cours, une retenue de 30€ sera appliquée sauf en cas de déménagement, de raisons médicales sur présentation d'un justificatif ou si les deux 1ers choix exprimés lors de l'inscription en ligne n'ont pas été satisfaits par le club.**
8. **En cas de d'annulation de votre initiative après le début des cours, aucun remboursement ne sera fait.**

**Date, nom, signature obligatoires précédées de la mention "lu et approuvé"**

**Représentant légal du sportif mineur,**

---

### **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) .....

- autorise mon fils ou ma fille à quitter seul(e) le lieu d'entraînement et cela sous ma seule responsabilité
- autorise les dirigeants du club et les entraîneurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenu à mon enfant : .....

dans le cadre de ses activités au sein du SPUC Tennis.

**Personne à prévenir en cas d'accident / d'urgence :**

Nom et Prénom :

n° de téléphone :

A ....., le .....

**Nom et signature du représentant légal**



### **AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE**

Je, soussigné(e), Monsieur et/ou Mme

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant mineur :

.....

Né(e) le ..... à .....

Déclare accepter que mon enfant soit photographié, filmé et que son image soit diffusée par le SPUC Tennis dans le cadre de :

- la réalisation et l'exploitation d'oeuvres audiovisuelles, notamment sous formes de diapositives, diaporamas, vidéocassettes, vidéodisques (CD-ROM), vidéogrammes (DVD) ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir.
- Adaptation par tous procédés de représentation existant ou à venir et notamment projection publique et télédiffusion, par tous moyens existants ou à venir, notamment par câble, voie hertzienne, satellite et transmissions dans un lieu public ou privé de l'oeuvre audiovisuelle télédiffusée
- Présentations publiques, lors d'exposition, salon...
- Présentations sur des sites internet
- Publication dans des ouvrages, catalogues de salon ou d'exposition, revues, publicité, carte postale, calendrier, affiches, posters...

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images qui font l'objet de la présente autorisation ne devront porter atteinte ni à sa réputation, ni à sa vie privée.

Je garantie que mon enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son/image ou de son nom. Il est avéré que l'utilisation de son image se fait à titre gracieux et que je ne demanderai aucune rémunération en contrepartie.

Cette autorisation est valable pour la saison sportive.

**Fait à Pessac, le ....., de bonne foi.**

**Le SPUC Tennis**  
**("lu et approuvé" et signature)**

**Le Représentant légal**  
**("lu et approuvé" et signature)**

*Lu et approuvé*

Rodolphe SEVELUX (co-président)

Nicolas HANUSSE (co-président)

---

### **CERTIFICAT MEDICAL**

L'obtention de la licence FFT est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant **l'absence de contre-indication à la pratique du tennis.**

Lorsque la personne qui sollicite la licence souhaite participer aux compétitions organisées par la FFT, le certificat médical présenté atteste **l'absence de contre-indication à la pratique du tennis en compétition.**

La présentation d'un certificat médical est exigée tous les trois ans (de date à date).

Dans l'intervalle, le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit attester qu'il a répondu par la négative à tous les items figurant sur le questionnaire de santé Cerfa n°15699\*01 ci-après et remplir l'attestation de renseignements du questionnaire.

**Renouvellement de licence d'une fédération sportive**

**Questionnaire de santé « QS – SPORT »**

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je soussigné(e), Monsieur / Madame :

Agissant en tant que représentant légal de l'enfant mineur :

Nom : .....Prénom : .....

Né(e) le .....à .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT (cerfa n°15699\*01) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

**Date et signature**



## **DEVENIR MÉCÈNE**

### **Pourquoi devenir mécène du SPUC Tennis ?**

**Parce que le SPUC Tennis et le monde de l'entreprise incarnent des valeurs communes :**

- L'inclusivité, en permettant à toutes et tous d'avoir accès à notre activité s'ils le souhaitent.
- Le développement de la performance et de l'atteinte d'objectifs.
- Le respect et la bonne humeur.
- Le dépassement dans l'effort au sein d'une équipe solidaire.

**Parce que Le SPUC Tennis est entré dans une phase de développement de sa vie de club où nous souhaitons offrir à nos actuels et futurs adhérents :**

- Une amélioration significative de nos infrastructures.
- Un projet ambitieux autour du pôle compétition.
- De continuer à inclure notre club dans la dynamique de notre ville.

**Nos adhérents, les collectivités territoriales et les instances du Tennis Français participent déjà à cet effort, mais le SPUC Tennis doit aller vers de nouveaux mécènes pour atteindre nos objectifs.**

### **Quels sont vos bénéfices si vous devenez mécène ?**

L'article 238 bis du Code Général des impôts indique que les dons effectués au profit d'organismes d'intérêt général ouvrent droit à réduction de 60% de leur montant pris dans la limite d'un plafond de 5/1000 du chiffre d'affaires hors taxe de l'entreprise.

Peuvent bénéficier de la réduction d'impôt, au titre de l'article 238 bis du code général des impôts, les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés tous régimes. Les exploitants individuels, soumis à l'impôt sur le revenu, peuvent décider d'effectuer des versements au titre du mécénat soit dans le cadre de leur activité professionnelle soit à titre privé.

### **Mécène à titre personnel, c'est possible ?**

Vous pouvez au même titre qu'une entreprise, devenir mécène du SPUC Tennis et bénéficier aussi d'une possibilité de réduction d'impôt, distincte de celle accordée aux entreprises.

des dons consentis aux œuvres et organismes d'intérêt général : la réduction d'impôt s'élève à 66 % des dons effectués à ces organismes dans la limite de 20 % du revenu imposable du mécène ;(Par exemple, grâce à la réduction d'impôt, votre don de 1000 € ne vous coûte que 334€\*)

(\* Sous réserve que vos impôts sur le revenu soient supérieurs à 666€)

Ces versements ne doivent pas comporter de contrepartie directe ou indirecte pour le donateur, ce qui ne fait toutefois pas obstacle à l'association de son nom aux opérations réalisées par le club.

**Vous voulez devenir Mécène du SPUC Tennis, n'hésitez pas à contacter Vincent au 06 64 72 69 55 ou Stéphane au 06 60 69 90 73**